Importantes déclarations de M. Briand

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

A la Chambre, l'intérêt qui, jeudi, résidait tout entier dans la séance, était concentré hier dans les couloirs, où les députés discutaient avec animation au sujet des deux scrutins de la veille, sur lesquels deux majorités différentes s'étaient affirmées.

La confusion était d'autant plus grande que les radicaux et radicaux-socialistes avaient fait savoir qu'ils allaient mettre en demeure les ministres appartenant aux groupes de ne plus suivre une politique de division des partis et de donner leur démission.

Devant le malaise général, M. Briand sentit la nécessité de calmer les esprits et à cet effet se rendit à la Chambre.

S'entretenant avec de nombreux députés il leur démontra que leur attitude n'était pas justifiée et déclara qu'il comprenait fort bien le désir du Parlement d'être renseigné sur la politique financière.

Afin de justifier la bonne foi des déclarations qu'il avait faites jeudi, M. Briand indiqua que la discussion, dès la semaine prochaine, du cahier des crédits rectificatifs, donnerait l'occasion au Gouvernement d'apporter au Parlement les indications tant attendues concernant la politique de redressement financier.

M. R. Péret sera entendu jeudi par la Commission des Finances

D'autre part, M. Briand annonça que M. Raoul Péret se rendrait jeudi prochain devant la Commission des Finances de la Chambre et exposera les grandes lignes de son programme dans lequel une double opération de conversion et de consolidation était envisagée.

Cette déclaration rassurante provoqua une certaine détente, si bien qu'à la fin de la journée, la position du Cabinet Briand semblait très sensiblement améliorée.

La réforme du régime des pensions civiles et militaires

Goniaux, député du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre une question écrite au ministre des Finances pour lui demander quelles sont les causes qui retardaient la publication du projet de décret soumis à l'examen du Conseil d'Etat, par application de la loi du 14 avril 1924, portant réforme du régime des pensions civiles et militaires.

LE VOTE DE NOS DÉPUTÉS

SUR L'AJOURNEMENT DE LA DISCUSSION FINANCIÈRE

Voici le scrutin numérique sur l'ajournement de la fixation de la date des interpellations sur la politique financière. Résultats après pointage : votants, 5.. ; pour l'adoption, c'est-à-dire pour le Gouvernement, 320 ; contre, 209, se répartissant ainsi : 28 communistes, 97 socialistes, 67 radicaux et radicaux-socialistes, 13 républicains-socialistes et socialistes français, 1 membre de la gauche radicale, 3 n'appartenant à aucun groupe, 3. députés n'ont pas pris part au vote ; 11 députés étaient absents par congé.

Vote des députés du Nord et du Pas-de-Calais :

Ont voté contre le Gouvernement : MM. Barra, Delourme, Desoblin, Basly, Beauvillain, Bernard, Briffaut, Cadot, Coppeaux, Couteaux, Léon Escoffier, Evrard, Goniaux, Lebas, Lefebvre, Maes, Piet.

Ont voté pour : MM. Loucheur, Daniel-Vincent, Macarez, Delesalle, Lemire, Plichon, Groussau, des Rotours, Nicolle, Crespel, Couhé, Salmon, Abrami, Lefebvre du Prey, Boulanger, Berquet, Morel, de Saint-Just.

SUR LE RENVOI DE LA DISCUSSION DE LA REFORME ELECTORALE

Voici le scrutin sur l'inscription à l'ordre du jour du mardi 1er juin, de la discussion du projet de loi sur la réforme électorale : nombre de votants, 5.. ; majorité absolue, 274 ; pour l'adoption, 263 contre 283.

La Chambre des députés n'a pas adopté.

NORD. — Ont voté pour : MM. Daniel-Vincent, Lemire, Loucheur. Tous les autres ont voté contre.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Couhé, Salmon, Abrami, Boulanger, Berquet et Victor Morel ont voté pour.

Les autres ont voté contre.

Achetez chaque Dimanche pour exercer facilement chez vous tous les métiers SYSTÈME D

UNE SEPTUAGÉNAIRE TOMBA DANS UN PUITS ET SE TUA A SAINT-SAULVE

Un pénible accident s'est produit hier matin, dans une dépendance de la « Pilouterie Place », à Saint-Saulve où, vivaient depuis 42 ans, les époux Noucleroq-Ethuin, le mari âgé de 82 ans la femme de 74 ans.

Une de leurs filles habite la conciergerie donnant sur la rue Duchesnois ; l'autre occupe un baraquement dans la cour de l'usine en ruines.

Vers huit heures, M. Charles Noucleroq, se rendit à son jardin chercher des légumes et il en revint vers neuf heures.

Surpris de ne pas trouver sa femme à la cuisine, il se rendit chez ses filles qui déclarèrent ne pas l'avoir vue.

Ensemble ils recherchèrent Mme Noucleroq et, près du puits qui se trouve dans une dépendance de leur demeure, ils s'aperçurent que les planches qui entouraient ce dernier étaient brisées et qu'un trou béant s'offrait à leur vue.

Des voisins mandés, essayèrent de descendre dans le puits pour y rechercher la pauvre septuagénaire, mais ils durent y renoncer car aucune lumière ne pouvait tenir contre les courants d'air.

Ils prévinrent alors le maire de Saint-Saulve qui fit appel aux pompiers de Valenciennes et ceux-ci sous la direction de leurs officiers, commencèrent à 10 h. 20 à une descente dans le puits munis de leurs appareils spéciaux.

Après plus d'une heure d'efforts ils retrouvèrent le cadavre de Mme Noucleroq accroché à un crochet fixé le long du mur et la remontèrent à la surface.

Le docteur Thomas, mandé constata une blessure à l'abdomen et une autre derrière la tête et il attribua le décès à l'asphyxie.

La gendarmerie de Valenciennes s'est rendue sur les lieux dans l'après-midi pour ouvrir une enquête.

On craint une disette de charbon en Angleterre

UN RATIONNEMENT TRÈS SÉVÈRE EST IMPOSÉ AUX HABITANTS

Pour éviter que la grève des mineurs ne provoque une disette de charbon dans un avenir prochain, le secrétaire des mines a publié un décret imposant à la population et aux maisons de commerce des restrictions dans l'usage du combustible, du gaz et de l'électricité. Le rationnement de charbon est plus sévère même que pendant la guerre.

Dès maintenant, chaque famille a uniquement droit à 14 kilos de charbon par semaine et encore faut-il aller le chercher chez le marchand.

En ce qui concerne l'éclairage des villes, il va être réduit à sa plus simple expression. Désormais ne sera allumé que le nombre de réverbères indispensables et toutes les réclames lumineuses sont interdites jusqu'à nouvel ordre.

De leur côté, les compagnies de chemins de fer annoncent la suspension de nouveaux services.

Les usines sont également réduites à la portion congrue et ne peuvent dépenser, en combustible et en éclairage, plus que moitié de leur consommation normale.

UN ENFANT GRIÈVEMENT BLESSÉ PAR UNE MOTO A BEUVRY

Hier, vers 14 h. 30, Charles Denis, âgé de 4 ans, dont les parents habitent route de Lens, à Beuvry, vit son père revenir de la mine. Il se porta au-devant de lui en traversant la Route Nationale, presque en face la Centrale Electrique, mais au même instant arrivait une motocyclette conduite par M. André Dejean, représentant de la Compagnie Auxiliaire d'Electricité à Verquin, qui le renversa.

L'enfant fut relevé en piteux état ; il portait des blessures aux jambes et à la tête et une fracture au crâne. M. le docteur Bridoux lui donna les premiers soins, puis il fit transporter le petit blessé qui se trouve dans un état grave à l'Hpital de Béthune.

UN NOYÉ A CUINCHY

On a retiré du canal d'Aire à la Bassée, à 600 mètres des Ecluses, un noyé inconnu dont voici le signalement : 50 à 55 ans, taille 1 m. 78, calvitie frontale, cheveux noirs, sourcils et moustaches châtain, figure ronde, fraîchement rasé, pansement au petit doigt ; veston et gilet noirs, culottes cheval velours à grosses côtes marron, bottines légères noires ; flanelle blanche, chemise blanche rayée rouge, aucune pièce d'identité ; portefeuille contenant 15 fr. et portemonnaie avec 4 fr. 35, dont 0,50 en pièce argent et médaille. On ignore si l'on se trouve en présence d'un suicide ou d'un accident.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE

OFFRANDES REÇUES DANS LE NORD

Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs le total de plusieurs listes de souscriptions qui, sur différents points du département, ont versé pour la Contribution Volontaire avec un bel enthousiasme ; il est juste de constater que ce sont les petites bourses qui ont fait le plus gros effort, ce qui ne nous étonne du reste pas des populations laborieuses du Nord :

Sous-Préfecture de Douai : 54.810 fr. ; Sous Préfecture de Cambrai : 6.142 fr. ; Arrondissement de Valenciennes : 36.900 fr. ; Sommes reçues à la Banque de France d'Hazebrouck : 7.092 fr. ; Sommes reçues à la Recette des Finances d'Hazebrouck : 50 francs ; Arrondissement d'Avesnes : 16.486 fr. ; Arrondissement de Dunkerque : 14.196 fr. Soit un total de 135.676 francs.

DONS IMPORTANTS

M. René Etienne, ingénieur en chef au corps des mines, directeur délégué du conseil de gérance de la Société Solvay et Compagnie a remis au Comité National un chèque de 1.000.000 f. Banque Ottomane : 250.000 francs ; Banque Anglo-Sud Américaine, d'un souscripteur anonyme : 2.500 fr. ; Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr : 4.170 francs ; Syndicat Français des Agents importateurs de papiers : 1.000 francs.

RÉVOLTE AU PORTUGAL

On télégraphie de Lisbonne :

La huitième division militaire s'est révoltée. La division de Portos s'est jointe à elle ainsi que diverses unités pour marcher sur la capitale. Le pays demeure calme. »

On annonçait ensuite que les communications entre la capitale et l'intérieur du pays étaient coupées.

Le général commandant les troupes mutinées a adressé une proclamation et le gouvernement espère réprimer le mouvement.

UNION DES AMICALES LAIQUES DU NORD

AVIS TRÈS IMPORTANT CONCERNANT LA FÊTE DE CAMBRAI DU 6 JUIN

Le Président de l'Union, M. Georges Selliez donne avis que le Comité départemental et les délégués de Cambrai tiendront réunion le dimanche 30 mai à 10 heures 15, Maison des Amicales, place Sébastopol à Lille.

Il prie instamment les groupements décidés à prendre part à la grande manifestation du 6 juin, d'envoyer un délégué vers 11 heures au lieu de la réunion, afin de fournir et de recevoir tous les renseignements relatifs à la fête à l'horaire des trains à l'importance des délégations à la distribution des tickets, etc...

Les retardataires sont informés qu'ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes, s'ils sont obligés de gagner Cambrai par leurs propres moyens.

Enfin le président de l'Union, faisant pour cela confiance aux dirigeants des Amicales, demande avec insistance qu'aucun drapeau, qu'aucun fanion, qu'aucune bannière ne manque au rendez-vous, afin que la manifestation civique du 6 juin revête toute l'ampleur et toute la signification que désirent lui donner les organisateurs.

Le président croit pouvoir compter sur le concours de tous ses amis et fidèles collaborateurs et leur donne rendez-vous à Cambrai le 3 juin 1926.

Le Président de l'Union des Amicales laïques du Nord : G. SELLIEZ.

La grève des tisseurs du Cambrésis

UN REFERENDUM DES OUVRIERS A LIEU AUJOURD'HUI

La grève des tisseurs de la région Cambrai-Valenciennes continue dans le calme le plus complet.

On signale quelques rentrées à Rieux et à Haspres, mais ces quelques défections ne sauraient avoir que de lointaines répercussions sur le mouvement.

Le bruit d'un accord avait couru dans la journée de vendredi, mais tout compte fait, les parties restent sur leurs positions.

Vendredi après-midi, le Sous-Préfet de Cambrai a téléphoné au Comité de grève à Avesnes les Aubert, pour l'informer que les fabricants de tissus, réunis à Cambrai, maintenaient leurs propositions, c'est-à-dire l'application d'un tarif uniforme, basé sur celui appliqué actuellement dans le tissage Béra à Haspres avec une majoration immédiate de 5 % et une autre augmentation de 5 % qui sera appliquée le 1er juillet prochain.

L'entêtement des patrons à vouloir lésiner sur le misérable salaire de leurs ouvriers est inexcusable et ils ont contre eux toute l'opinion publique.

A présent que l'on connait les prix payés dans la région de Berry, il est difficile d'admettre que dans un même arrondissement puisse exister des écarts aussi considérables dans les salaires. Où les uns reçoivent pour 1 semaine de 48 heures 147 fr. 30, les autres touchent pour 54 heures de 70 à 75 francs.

Cette odieuse exploitation ouvrière n'a que trop duré et les tisseurs sont bien résolus à y mettre un terme.

Cependant le Comité de grève qui avant tout veut marcher d'un commun accord avec les ouvriers *engagés dans le conflit*, vient de décider de recourir à un referendum qui aura lieu vraisemblablement dans la journée de samedi dans toutes les sections syndicales dépendant du Comité. Les grévistes seront appelés à exprimer par un vote, leur volonté de reprendre le travail ou de continuer la grève.

POIGNARDÉE PAR SON AMI A AMIENS

A la suite d'une discussion, Henri Holin, manœuvre, à Amiens, a frappé de 3 coups de couteau, la femme Louise Tresch avec laquelle il vivait maritalement.

Louise Tresch a été transportée à l'Hôtel-Dieu d'Amiens dans un état grave. Le meurtrier a été arrêté.

HAUSSE DES SALAIRES DES MINEURS BELGES

(De notre correspondant particulier à Bruxelles). — La Commission des Mines s'est réunie vendredi pour examiner la demande des délégués ouvriers de hausser les salaires.

Une hausse de 5 % a été décidée ; elle sera appliquée à partir de dimanche prochain.

QUATRE VINGTS MINEURS ENSEVELIS

On croit que 80 mineurs ont été enterrés dans une galerie du Lookout Mine à *Wyoming (Etats-Unis)*. La catastrophe serait due à un incendie détruisant le boisage de la mine et causant des éboulements.

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE POLONAISE

La situation politique n'est pas éclaircie en Pologne. Les partis de gauche soutiennent la candidature du maréchal Pilsudski à la présidence de la République. La position des partis de droite n'est pas encore fixée. Tout permet de supposer que les députés du centre et de la droite ne boycotteront pas l'Assemblée nationale. Aucune candidature n'a été posée actuellement, hors la candidature officieuse du maréchal Pilsudski.

Les prochaines Assises du Nord

LE JURY

Voici la liste des jurés appelés à siéger à la session des Assises du 3e trimestre 1926 qui va s'ouvrir à Douai le jeudi 1er juillet prochain, sous la présidence de M. le conseiller Leuillieux assisté de MM. les conseillers Pagès et Lebleu, assesseurs.

Jurés titulaires. — Emaille Jules, boucher à Roubaix ; Cappe René, sellier à Lille ; Dalluin Désiré, propriétaire à Quesnoy sur Deûle; Ehrhart Aimé, directeur à Tourcoing ; Verycke Amand, rentier à Killem ; Dutilleux Louis, sans profession à Saint André ; Pauwels Arthur, chef d'usine à Pecquencourt ; Eliet Eugène, rentier à Wignehies ; Richez Léon, agriculteur à Haussy ; Tricart Arthur, médecin à La Madeleine ; Jouan Auguste, employé à Lille ; Etienne Emile, cultivateur à Colleret ; Debeer Jean, employé à Lille ; Loucle Charles, retraité à Berlaimont ; Cuignet Louis, propriétaire à Sequedin ; Delledalle Jules, rentier à Wasquehal ; Houplin François, brasseur à Roost-Warendin ; Bayart Florimond, fabricant à Roubaix ; Lefebvre Paul, cultivateur à Sin-le-Noble ; Cuvelier Ernest, ex-fermier à Bondues ; Dupont Jules cultivateur à Sin-le-Noble ; Lobbedez Narcisse cultivateur à Thiennes ; Troseille Eugène, négociant à Maubeuge ; Dufeille Alfred, mineur retraité à Bruay ; Poulet Louis, retraité à Lille ; Liard Alphonse, industriel à Tourcoing ; Desbuisson Henri, typographe à Lille; Evrard Emile, rentier à Troisvilles ; Ficheroulle Jérôme, rentier à Bailleul ; Bastin Léon entrepreneur à Aniche ; Delacroix Jules, verrier à Auberchicourt ; Gaydet Paul, teinturier à Roubaix ; Bourdon Maurice, préparateur en pharmacie à Roubaix ; Grenon Pierre, ancien brasseur à Dunkerque ; de Warenghien Camille, rentier à Dunkerque ; Malfar Emile, rentier à Lille.

Jurés supplémentaires. — Balocourt Albert, entrepreneur à Douai ; Joly Louis, négociant à Douai ; Copin Victor, banquier à Douai ; Delcroix Jules, négociant à Douai.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Conseil Municipal

Modification du tracé des lignes de tramway — Revision des tarifs de l'E. L. R. T.

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni en séance publique, hier soir, à 18 h. 30, pour la deuxième session ordinaire de 1926. M. H. Wattremez, adjoint au maire, présida cette séance, en l'absence de Lebas, maire, excusé. Trente et un conseillers sont présents. M. Vanovermeir est désigné comme secrétaire pour la session.

LETTRES DE REMERCIEMENTS. — Il est donné lecture de lettres de remerciements de M. le président du Comité Roubaisien de Protection de l'enfance ; du Congrès des Arts décoratifs ; de M. le Préfet du Nord.

TABAC A PRIX REDUIT. — M. Kléber Sory, adjoint au maire, avait demandé le bénéfice du tabac à prix réduit pour les assistés à domicile. L'Administration des Contributions indirectes, saisie de ce vœu, a fait connaître que ce bénéfice était exclusivement réservé aux assistés hospitalisés.

SUPPLEMENT TEMPORAIRE DE TRAITEMENTS OU SALAIRES (Application des nouveaux coefficients). — Les nouveaux coefficients sont accordés au personnel des diverses catégories à partir du 1er janvier 1926, coefficient 5,21 et porté à 6,13 à partir du 1er juillet 1926.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE. — Ratification est faite de conventions passées avec des propriétaires avoisinant le cimetière, qui acceptent une transaction amiable au lieu de recourir au jury d'expropriation.

VOIRIE MUNICIPALE. — Le classement et la mise en état de viabilité de la rue Paul Lafargue est approuvé. On reçoit définitivement les travaux.

Bâtiments municipaux

Ecole de Plein air pour filles et garçons. Un concours restreint, pour le chauffage à vapeur des classes annexes, a eu lieu le 6 mars entre diverses entreprises spécialisées.

Quatre entreprises ont été appelées à remettre leurs propositions. La maison Le Morvan et Stiernet, 18, rue Pellart à Roubaix, ayant fait la proposition la plus intéressante, le Conseil approuve le marché souscrit avec eux pour la somme de 202.300 francs.

Ecole pratique de commerce et d'industrie. — Un marché est souscrit par MM. A. Lehembre et Cie, rue du Fort à Roubaix, pour l'installation définitive du tissage et la remise en état des métiers, moyennant la somme de 19.349 fr. 65.

La Compagnie d'entreprises hydrauliques de travaux publics, 25, rue de Courcelles, Paris, est chargée d'exécuter, pour le prix forfaitaire de 248.000 francs, les travaux prévus en béton armé.

M. P. Louvieaux-Debordt, entrepreneur, 41, rue de l'Alma, exécutera, ayant fait les meilleures propositions, les travaux supplémentaires suivants :

Bâtiment central et salle des fêtes, 63.052 fr. 38; Bâtiment, école supérieure, bibliothèque et teinturerie, 50.274 fr. 24 : Bâtiments des W.-C., urinoirs et clôtures, 49.307 fr. 60, soit au total : 162.634 fr. 22.

Des marchés, sur nouveaux rabais, sont souscrits par MM. Planquart, de Roubaix, terrassement et maçonnerie, 764.499 fr. 24 ; Marien, de Roubaix, charpente, menuiserie, quincaillerie, 606.498 fr. 48 ; Lauwers, de Roubaix, serrurerie et ferronnerie, 515.512 fr. 27 ; Verbeke-Beert, de Roubaix, plafonnage, simili-pierre, 446.560,13 ; Bourgois, de Roubaix, couverture, 281.008 fr. 87 ; « Le Travail », Lille, peinture et vitrerie, 101.023 francs 17 ; Marin, St-André, pierres blanches, 278.968 fr. 48.

La maison Devilaine et Bougé, de Roubaix, est chargée de l'installation électrique à l'Institut Turgot, moyennant 25.900 francs.

CIMETIERE MILITAIRE. — On approuve le compte de mitoyenneté du mur au sud du cimetière militaire. La Société Industrielle pour la schappe, rue d'Avelghem, 42, paiera à la ville 3.885 fr. 16 qui, à son tour lui allouera une indemnité de surcharge de 230 fr. 38.

VOIRIE MUNICIPALE. — M. Devouge, agent de la maison Dion-Bouton, a mis au point la 2e balayeuse-arroseuse automobile, moyennant paiement de 16.800 francs.

La Société l'Energie électrique du Nord de la France est autorisée à occuper un sous-sol angle rue Bernard et rue Centrale, moyennant redevance de 1.000 francs par an.

Modification du tracé des lignes de tramways aboutissant à la Grande Place et à la Place de la Liberté

L'enquête sur les projets dont nous avons entretenu nos lecteurs, close le 12 avril, n'a recueilli que des observations de la part de la Chambre de Commerce.

Encombrement de la Grande Place vers l'église St-Martin. — La Chambre de Commerce craint que le projet ne détermine, sur ce point, l'installation d'une véritable gare, occasionnant encombrement et difficultés assez sérieuses.

Or, il suffit de comparer les plans que représentent, l'un la situation actuelle et l'autre, le projet, pour se rendre compte que la Chambre de Commerce s'inquiète à tort.

En effet, l'exploitation actuelle comporte cinq voies, toutes empruntées par la circulation ordinaire des voitures de tramways, alors que le projet ne prévoit plus que quatre voies dont une ne sera utilisée que lors de la sortie des voitures des lignes D et I le matin et lors de leur rentrée au dépôt, le soir.

Il n'y a donc pas aggravation de l'encombrement de la Grande Place mais, au contraire, diminution d'autant plus sensible que la dangereuse manœuvre des voitures de la ligne A, qui se faisait en ce point, est supprimée.

De plus, la sécurité des piétons devient complète puisque le projet prévoit des refuges sur lesquels les voyageurs pourront descendre ou attendre leur train sans courir aucun risque d'accident.

Enfin, les voitures ordinaires et les enterrements auront, de même, un risque de moins par suite de la suppression de la ligne A et les refuges prévus les guideront en leur laissant un passage amplement suffisant et en les protégeant contre les autres voitures ordinaires qui ne pourront plus s'engager dans la zone qui leur est interdite en face de l'église St-Martin.

2e Prolongement de la ligne I, vers Mouvaux. — La Chambre de Commerce semble croire que la fusion des lignes D et I doit se faire sans stationnement sur la Grande Place. C'est pourquoi, sans doute, elle trouve la solution franchement mauvaiseet dit que les habitants du Nouveau Roubaix et de Mouvaux n'ont que des rapports lointains qui ne justifient en aucune façon la liaison proposée. Elle expose que les habitants des quartiers du Moulin et du Nouveau Roubaix veulent que le point terminus de la ligne I soit reporté à la gare de Roubaix, comme le prévoit la convention. Et elle conclut en préconisant cette solution et en repoussant de toutes ses forces celle proposée par la Compagnie, qu'elle considère comme une simple solution de fortune qui ne répond à aucun besoin autre que celui de débarrasser de voitures en stationnement l'entrée de la rue Neuve et la partie ouest de la Grande Place.

On peut répondre à cette protestation en disant que, contrairement à ce que la Chambre de Commerce a cru lire sur le projet, les lignes fusionnées D et I auront un arrêt sur la Grande Place là où précisément se trouve l'arrêt actuel de la ligne I. Les habitants de Mouvaux ne seront donc pas transportés plus loin qu'ils ne veulent aller.

En fusionnant les deux lignes, la manœuvre de la remorque pourra se faire aux deux extrémités de la double ligne ainsi constituée au boulevard de Fourmies, d'une part, et à Mouvaux, d'autre part.

Quant au report du terminus de la ligne I, sur la place de la Gare, vos Commissions y voient un très grave inconvénient. Cette place est déjà trop encombrée par les nombreuses voitures de tramways qui s'y rencontrent. De dimensions restreintes, elle reçoit déjà les lignes B, C, E, H et G-K. Si, à ces cinq lignes on y ajoutait une sixième, la ligne I, cette place deviendrait totalement impraticable aux voitures ordinaires.

D'ailleurs, les voyageurs venant du Nouveau Roubaix, et se rendant à la Gare, ne sont pas *frustrés puisqu'ils* ont le droit de monter sur une voiture se rendant à cette gare, sans payer la taxe de correspondance.

3o Suppression provisoire de la ligne A B. — La délibération de la Chambre de Commerce dit que la suppression, même provisoire, de l'exploitation de la ligne A B, proposée par la Compagnie, se heurte à l'opposition formelle et énergique de la Chambre de Commerce et des habitants intéressés. Cette ligne ne donne peut-être pas les résultats financiers que désire la Compagnie, mais la faute n'en est-elle pas à la Compagnie elle-même qui ne fait pas le nécessaire pour améliorer la situation. Que la ligne soit établie et mise en exploitation, comme le prévoit la convention, de la rue de Beaumont à la Gare, et, sans doute, l'exploitation en sera plus fructueuse car elle trouvera rue de Beaumont des éléments d'activité qui lui manquent dans l'état actuel.

D'après la Chambre de Commerce, cette suppression aurait pour résultat de priver de leurs moyens de communication avec le centre de la Ville, plusieurs quartiers qui comprennent de nombreux habitants et des établissements importants tels que le nouvel Hospice et le Collège de jeunes filles.

L'Administration répond, maintenant ses délibérations des *8 février 1924* et 17 avril 1925, que du temps, complètement à vide, et, malgré les protestations et les engagements pris par les habitants intéressés le nombre d'abonnements est presque nul.

On s'explique d'autant mieux la véhémence de la Chambre de Commerce, qu'il existe, à proximité, un service intense de transport assuré par la ligne Lille-Roubaix et aussi par la ligne G-K.

Enfin la Chambre de Commerce trouve trop rapproché de la bordure du trottoir le terminus du car F. Elle y voit une gêne aux voitures stationnant devant son établissement.

Le Conseil répond : Il ne parait pas possible de la modifier, comme emplacement ou comme rayon, pour l'éloigner de la Chambre de Commerce ou de trouver une autre combinaison de voie. D'ailleurs, la Chambre de Commerce s'exagère la gêne que cette circulation, de rare fréquence, peut occasionner à ses visiteurs.

Le stationnement prolongé des voitures ne sera plus possible, il est vrai, devant la porte d'entrée, *mais, dans ce cas*, la rue de l'Hôtel de Ville, et non la rue du Château, est tout indiquée pour stationner.

Quant aux piétons, ils seront en sécurité, comme précédemment sur le trottoir.

En résumé, les 1re et 2e Commissions estiment que les prestations ou critiques, présentées par la Chambre de Commerce, ne sont pas suffisamment fondées pour justifier le rejet ou une modification quelconque du projet présenté et elles proposent de vouloir bien émettre un avis favorable à son exécution.

Ce que fait fort sagement le Conseil municipal.

Revision des tarifs des tramways E. L. R. T.

La Compagnie Electrique Lille, Roubaix, Tourcoing a exposé la nécessité de recourir à un relèvement de ses tarifs pour équilibrer son budget mis en péril par l'accroissement de ses charges.

Elle fait ressortir les salaires au coefficient 4,93 ; primes de vie chère, coefficient 6,13 ; hausse de 20 % sur les matières premières ; augmentation du prix de l'énergie électrique, commande de 30 nouvelles motrices ; emprunts en cours.

Un avenant à la Convention est consenti. Il fixe ainsi les tarifs.

1. *Tarifs par voyageur et par section.* — Lignes 1, de Roubaix à Croix : de la Grand' Place à la limite de Croix : première classe : 0 fr. 50 ; deuxième classe 0 fr. 35. — Lignes 2-2 b, de Roubaix à Barbieux : de la Grande-Place à Barbieux : 0 fr. 50 ; 0 fr. 35. — Lignes 3, de Roubaix à Wattrelos et Herseaux : de la Gare à la limite de Roubaix vers Wattrelos et Herseaux : 0 fr. 50 ; 0 fr. 35 ; de la Gare à la place de Wattrelos : 0 fr. 65 ; 0 fr. 50 ; de la Gare à Herseaux : 0 fr. 80 ; 0 fr. 65. — Lignes 4, de la Grand'Place à Mouvaux : de la Grand'Place à la Mackellerie : 0 fr. 50 ; 0 fr. 35 de la Grand'Place à Mouvaux : 0 fr. 65 et 0 fr. 50. — Lignes 5 de Roubaix à Lannoy et Toufflers : de la Gare au Bureau d'Octroi : 0 fr. 50 ; 0 fr. 35 ; de la Gare à Lannoy : 0 fr. 65 ; 0 fr. 50 ; de la Gare à Toufflers : 0 fr. 80 ; 0 fr. 65. — Lignes 6 de Tourcoing à Roubaix (par la gare de Roubaix) : de l'Octroi de Tourcoing à la Grand'Place de Roubaix : 0 fr. 50 ; 0 fr. 35. — Lignes 7 de Roubaix à la gare du Pile : de la Gare de Roubaix à la gare du Pile : 0 fr. 50 ; 0 fr. 35. — Lignes 8 8b et de l'Epeule : de l'Hospice à la Gare de Roubaix : 0 fr. 50 ; 0 fr. 35. — Lignes 9 du Crétinier : de la Gare au P. N. du Crétinier : 0 fr. 50 ; 0 fr. 35. — Lignes 10 de la Gare à l'avenue des Villas : de la Gare à l'Avenue des Villas : 0 fr. 50 ; 0 fr. 35.

Le maximum de perception sur les parcours suburbains limités par les bureaux des douane de Wattrelos et de Lannoy-Toufflers est fixé, comme pour le parcours urbain à 0 fr. 50 en 1re clas. et 0 fr. 35 en 2e classe.

2. — **Billets d'aller et retour** : Il n'est pas de billets d'aller et retour.

3. — **Correspondances** : Il y a correspondance entre les lignes d'un même réseau ou d'un réseau à l'autre aux points de contact des lignes.

4. — **Abonnements** : Il sera délivré des cartes d'abonnements des types ci-dessous pour trois, six et douze mois.

Les prix en seront fixés comme suit, par trimestre :

1. — Abonnements à une seule ligne du réseau urbain, première classe 75 fr. ; deuxième classe, 50 fr.

2. — Abonnements à deux lignes du réseau urbain en correspondance l'une avec l'autre et nommément désignées : première classe : 110 fr. ; deuxième classe : 75 fr.

3. — Abonnements au réseau urbain : première classe 150 fr. ; deuxième classe 100 fr.

Abonnements au réseau urbain et sur le territoire de Wattrelos : première classe : 150 fr. ; deuxième classe 100 fr.

Abonnements de la Grand'Place de Roubaix à la Grand'Place de Tourcoing, de Mouvaux ou de Lannoy : première classe : 150 fr. ; deuxième classe : 100 fr.

4. — Abonnements au réseau entier de Roubaix : première classe : 225 fr. ; deuxième classe . 150 fr.

5. — Abonnements au réseau entier de Roubaix et de Tourcoing, première classe 300 fr.; deuxième classe : 200 francs.

Tarifs ouvrier. — Sur toutes les lignes, sauf dimanches et fêtes, les ouvriers domiciliés dans les communes des cantons de Roubaix, munis d'une carte d'identité seront admis, dans tous les trains, de cinq heures à huit heures du matin ; de 11 h. 30 à 14 h. 30 et de 18 h. 30 à 20 h. 30.

Il leur sera délivré des billets de 0 fr. 50 en première classe et de 0 fr. 35 en 2e classe.

Ces billets leur permettront de se rendre d'un point quelconque du réseau de la ville à un autre point du même réseau ou d'un point du réseau de Roubaix à la Grand'Place de Tourcoing ou d'un point du réseau de Tourcoing à la Grand'Place de Roubaix. Ils donneront droit au retour gratis.

VOIRIE MUNICIPALE

Il sera procédé à un revêtement insonore de tarmacadam rue du Chateau et boulevard Gambetta. La Chambre de Commerce accorde pour la partie de la rue du Chateau, voisine de son installation, une somme de cinq mille francs.

Les travaux confiés à M. Carette-Duburcq fils, spécialiste, s'élèveront à 97.128 francs pour le boulevard Gambetta et à 22.000 francs pour la rue du Château.

Achat d'un cheval. — On achète à M. Nys, Henri, pour 7.400 francs, un cheval nécessaire à l'enlèvement des immondices. Et l'on vend après réforme, un autre cheval pour 1736 fr. et un deuxième pour 1827 francs.

ABATTOIR COMMUNAL

Des marchés de gré à gré, pour confection en ciment armé, d'auges, mangeoires et bacs sont passés avec MM. Auguste Pemel, de Croix.

Pour matériel de chaudières en cuivre, avec les fils Deldique-Lerouge.

Pour matériel des triperies, mobilier et vestiaire des bouchers, avec la Maison Edelmann.

COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE (Exercice 1925)

Il est adopté sous la forme suivante : Recettes : 26.361.684 fr. 55 ; Dépenses : 28 millions 016.716 fr. 59 ; *Excédent de dépenses* : 1 million 655.032 fr. 04 ; Excédent de l'exercice 1924 : 8.469.260 fr. 60.

Le compte administratif se solde donc par un excédent de recettes de 6.814.228 fr. 56.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL (Exercice 1925)

Il est adopté sur un excédent de recettes de 4.443.963 fr. 11.

(A Suivre.)

Quand vous voulez obliger un ami et lui faire un cadeau, offrez-lui une bouteille d'**Huile de Table des Chartreux**, il vous sera reconnaissant de lui avoir fait connaitre la plus douce, la meilleure des huiles et aussi la plus é onomique.

UN MARI BOXE SA FEMME

La police a reçu la plainte de Mme née Debaisieux Marie, 44 ans, ménagère, demeurant à Roubaix, rue Daguesseau, cour Allard. Elle a déclaré que le 26 courant, vers midi vingt, son mari étant pris de boisson et voulant sans doute imiter les vedettes du ring, lui a envoyé un coup de poing à la figure. Une enquête est ouverte, contre Léon, l'époux boxeur.

AUTO CONTRE CYCLISTE

Hier, vers 10 h. 30 du matin, le jeune Marchand Paul, âgé de 14 ans 1/2, demeurant rue Notre-Dame, 47, à Roubaix, a été renversé à l'angle de la rue du Vieil Abreuvoir, et de la Grand'Place par une automobile conduite par M. Dumortier Joseph, 35 ans, industriel, demeurant à Tourcoing, rue Condorcet, 56.

Relevé par des passants, on constata que le jeune Marchand n'était pas blessé. L'accident se borne à des dégâts matériels. La police a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Par décision du Ministre des Pensions, la mention « Mort pour la France » est portée sur l'acte de décès de M. Maurice SINGER, commissaire-priseur à Lille, décédé le 1er novembre 1924 des suites de ses blessures de guerre.

FEUILLETON DU 29 MAI 1926. — No 23

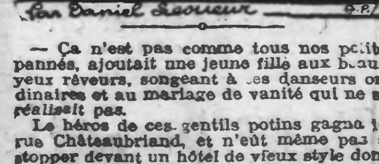

— Ça n'est pas comme tous nos petits pannés, ajoutait une jeune fille aux beaux yeux rêveurs, songeant à ses danseurs ordinaires et au mariage de vanité qui ne se réalisait pas.

Le héros de ces gentils potins gagna la rue Châteaubriand, et n'eût même pas à stopper devant un hôtel de vieux style dont le portier, attentif, lui ouvrit d'avance la grille. Un palefrenier s'élança pour prendre le cheval.

Marco monta le perron. Et, lorsqu'un valet lui eut ouvert la porte vitrée, il se trouva en face d'un escalier droit, large et peu élevé, encadré par des balustres à torchères de bronze, du plus grand air.

Deux lévriers blancs, d'une maigreur héraldique, chiens qui tiennent du cygne, s'avancèrent avec une noblesse impressionnante.

— Madame la princesse attend monsieur le duc au cabinet des médailles, dit le valet de pied.

— Comment ?... ma sœur ?... s'écria Marco, avec une familiarité que lui dicta l'étonnement.

— Madame la princesse de Trani, certifia respectueusement le domestique.

Celui-là était français, comme presque tout le personnel parisien. Sur un geste de son maître, il ouvrit les portes. Le duc alla directement, sans monter pour se changer.

— Excusez mon costume de cheval, Claudia, dit-il. C'est une telle surprise !... Puis, je vous aurait fait trop attendre.

— Bonjour, « fratellino », fit une voix de contralto roulante et chaude.

La princesse n'avait pas bougé de la bergère dans laquelle elle était assise.

Sa beauté paraissait plus sombre dans cette pièce au caractère sévère, donnant sur un jardin plein de lierre et de mousse et qu'on appelait le cabinet des médailles, à cause de la présence d'une collection peu nombreuse, mais inestimable, exposée dans deux médailliers ouverts devant les deux croisées.

Claudia de Trani avait huit ans de plus que son frère. Elle lui ressemblait, mais avec quelque chose de plus ardent et de plus dévoré. Elle eût été moins belle que lui, d'un même type où la finesse devenait sécheresse, les joues plus minces encore, le profil plus long, les yeux d'un éclat déconcertant, la rouge bouche plus violente, si tout cet ensemble n'eût triomphé précisément par le reflet d'une flamme intérieure, par l'expression inoubliable et l'impérieuse séduction.

Sur les bandeaux ondulés, d'un noir roux, elle portait une toque de fourrure. De la fourrure encore enveloppait son buste élancé, roulait en flots soyeux sur sa jupe de drap souple qui se drapait à même ses jambes, comme le costume sans dessous d'une amazone. Cette quantité de fin pelage, qui n'était autre que de la plus magnifique zibeline, lui donnait l'air de quelque fauve créature, moitié louve et moitié femme. Un parfum sensuel et sauvage, bien que fugace et léger, émanait d'elle, ajoutant à cette suggestion de secrète animalité.

— Bonjour « fratellino », répéta-t-elle.

Marco s'inclina, lui baisa la main.

— Je n'en reviens pas, fit-il en se redressant. Toi ici !...

— Pas depuis longtemps, dit Claudia.

— Viens-tu de Rome ?

— Me suis arrêtée à Florence. Le roi de Thessalie souhaitait de voir nos aïeux. Oh ! pas pour eux-mêmes... pour la peinture. Puis le Benozzo Gozzoli, la fresque. Lui ai montré tout ça. Tu m'excuses, Marchino, d'avoir parcouru ton palazzo en dehors des jours où les visiteurs sont autorisés.

Elle rit et se renversa en arrière, nonchalante de gestes comme de paroles. Les phrases ne commençaient pas ou ne finissaient pas sur ses lèvres.

La conversation du frère et de la sœur se faisait en italien. Et ils se tutoyaient, malgré le manque d'intimité et la différence d'âge, parce qu'ils n'avaient pas d'intermédiaire dans leur langue entre le parler cérémonieux à la troisième personne et le tutoiement — le « vous » étant trop vulgaire.

— Voyons, « sorella mia », dit gracieusement le jeune homme, tu es chez toi comme moi-même dans le palais des Stabia.

— Pas du tout. Tu es le chef du nom. Oh ! je ne t'envie pas la bicoque.

— Alors, reprit-il, tu as suivi ce roi de Thessalie à Paris ?

— Parfaitement. J'ai avec lui, sur son invitation. Ah ! poursuivit-elle en éclatant de rire, pour un alibi, voilà un alibi, si j'en avais besoin.

— Je n'aime pas beaucoup cela, murmura Marco. On dit ce Jean XIV un homme sans mœurs.

Il eut à répéter sa phrase. Claudia continuait *à rire pour elle-même, comme amusée* par quelque chose qu'elle ne disait pas. Quand elle eut saisi la pensée de son frère, sa gaieté redoubla.

— « Semplice ! » cria-t-elle. Naïf enfant ! Puisque c'est mon propre souverain qui m'a suggéré cette attitude, et qu'on le dit jaloux de moi. Alors ?

Cette allusion à un flirt royal que l'opinion admettait, fit froncer les sourcils au jeune duc. Il se tourna vers l'un de ses médailliers et mania nerveusement une admirable pièce de mariage, œuvre du Verrochio, et qui commémorait l'union d'un Stabia avec une Strozzi. Ironique, sa sœur le regardait faire. Au bout d'un moment, il reprit :

— Tu t'occupes toujours de politique ?

— Plus que jamais, riposta la princesse. Il n'y a que cela d'amusant.

— Tu trouves ?

— Qu'est-ce que tu vois de supérieur, toi Marchino ?

— L'art et l'amour, « réplique vivement le jeune homme.

— « L'amour ?... » fit Claudia, « c'est une fantaisie... ou un moyen... L'art ?... c'est l'œuvre des autres. Qu'est-ce que tu crées en fait d'art, toi ? »

Il se tut.

— « Tandis que moi, » ajouta-t-elle, « je sais bien ce que je crée en politique.

— Comment va Lorenzo ? » demanda le duc.

Il parlait du prince de Trani, qui passait pour fou. Claudia haussa les épaules.

Des légendes couraient là-dessus, comme sur tous les événements qui comportent un mystère.

Lorenzo di Tranni s'était marié dans un emportement de passion. Son ivresse conjugale dura cinq ans. Elle semblait partagée par Claudia, a umoins dans les premiers temps. Puis, tout à coup, sans que le prince, qui touchait à la quarantaine, eût manifesté d'autres symptômes de déséquilibre que cette exaltation amoureuse, on apprit qu'une neurasthénie aiguë l'obligeait à une cure d'isolement. Il ne pouvait souffrir le bruit, il tombait dans des crises de nerfs, la moindre contrariété le faisait pleurer comme un enfant. Dès ce moment, le prince de Trani ne reparut plus dans le monde. On ne le revit ni à Rome, ni à Florence. Il vécut enfermé dans une propriété qu'il possédait en Ombrie, entre Pérouse et Assise. Le bruit courait qu'il était complètement fou, et qu'il vivait là-bas, entre deux gardiens qui surveillaient ses moindres actes. On disait aussi que c'était une simple maladie noire, une mélancolie incurable. Les ennemis de Claudia — et elle en avait beaucoup, des deux sexes — prétendaient que le prince se portait à merveille, jouissait d'une lucidité parfaite, et que la meilleure preuve de cette lucidité, c'est qu'il avait trouvé un prétexte pour vivre éloigné de son insupportable femme. Enfin, on risquait l'hypothèse d'un drame de la jalousie. Le prince aurait surpris Claudia avec un amant. A la suite de scène dont nul n'avait été témoin, les deux époux en seraient arrivés à ce « modus vivendi », qui cachait les dessous tragiques.

— « L'as-tu vu dernièrement, Lorenzo ? » insista le frère.

— « Il n'y a pas de mois que je ne le voie, » fit tranquillement la princesse.

— « Eh bien ?

— C'est toujours la même chose. »

Jamais personne, pas même Marco, n'avait su au juste en quoi consistait cette « même chose ». Mais le jeune homme comprit qu'il n'en apprendrait pas plus aujourd'hui qu'avant et il ne posa pas d'autre question.

— « Tu déjeunes avec moi, Claudia ? » demanda-t-il.

— « Je ne peux pas. Je suis du déjeuner à l'Elysée.

— Pour le roi Jean, ce déjeuner.

— Bien entendu.

— Mais tu ne seras jamais prête, » s'écria Marco.

— « Moi !... Le temps de passer au Merveilleux Hôtel... Tu ne sais pas le peu de minutes qu'il me faut pour m'habiller. »

Cette femme, en effet, d'une élégance folle, et qui, au saut du lit, se mettait entre les mains des doucheuses, des masseuses, des manucures, pour les soins les plus raffinés, changeait de toilette en un clin d'œil. Elle ne portait jamais que de longs fourreaux, sorte de robes collantes, qui, suivant l'heure ou la saison, étaient sombres et couvertes de fourrures, ou blanches et couvertes de dentelles. Avec cela, des perles fabuleuses ou de lourds bijoux historiques.

Maintenant, le frère et la sœur se taisaient, n'ayant guère de confidence à se faire, et sentant, comme toujours, tomber sur eux cette impression de distance entre des âmes trop différentes, et qui s'impose d'autant plus quand ces âmes habitent des corps pétris d'une chair semblable et imprégnés du même sang. (A suivre.)